

Annexe – Mesures incombant aux offices fédéraux

A1 Gestion des eaux

Instruments de planification pour la gestion des ressources en eau

ge1

Objectifs

- Obtention d'une vue d'ensemble sur la disponibilité de l'eau et les besoins en eau par région ou par bassin versant (utilisations, exigences écologiques – actuellement et dans un avenir prévisible)
- Evaluation du besoin d'agir et présentation des possibilités d'action permettant de garantir l'équilibre entre l'offre et la demande
- Définition des mesures et des formes de coordination

Mesure

Le recours à des instruments de planification à long terme et évolutifs est essentiel pour l'adaptation aux changements climatiques dans le secteur de l'eau: les ressources en eau doivent être gérées dans les régions où cela s'impose (recommandations aux cantons formulées par le Conseil fédéral dans le cadre du traitement du postulat Walter 10.3533). Dans un premier temps, il s'agit de répertorier les «régions à risque» et d'élaborer un plan de gestion des ressources en eau pour chacune de ces régions. Ces plans de gestion doivent comprendre, outre une description détaillée de la situation actuelle (ressources disponibles, utilisation actuelle et future), des mesures portant sur l'offre et la demande ainsi que les mesures de coordination nécessaires. La Confédération encourage de tels plans de gestion et soutient les autorités compétentes dans la mise en œuvre des mesures en question en proposant des instructions pratiques portant sur la manière d'effectuer l'analyse de la situation et d'élaborer le plan de gestion. Les brochures Gestion par bassin versant – Idées directrices pour une gestion intégrée des eaux en Suisse et Coordination des activités de gestion des eaux font office de lignes directrices. La Confédération met aussi à disposition des bases de données et d'informations pour l'analyse de la situation.

Conduite: OFEV

Partenaires: ARE, OFEN, OFAG, MétéoSuisse, cantons

Priorité 1

Mise en œuvre: en cours dans le cadre des mesures du postulat Walter et du projet «Approvisionnement en eau 2025»

Horizon temporel: mesure immédiate

Champs d'action

GE1 Eau potable

GE2 Lacs d'accumulation

GE4 Irrigation

GE7 Régulation des lacs

Défis transversaux

- Accroissement de la sécheresse estivale
- Dégradation de la qualité de l'eau, des sols et de l'air
- Réduction des incertitudes et consolidation des connaissances
- Sensibilisation, information et coordination

Ressources nécessaires pour la période 2014–2019

CHF: 100 000/an (2014/15)

EPT^k: 0,5 (2014/15)

Financement

Dans le cadre des ressources disponibles

Conditions cadres de la gestion des eaux par bassin versant – soutien par la communication, l'échange d'expériences et la formation

ge2

Objectif

Mise en œuvre des principes de la gestion intégrée par bassin versant (GIB) définis dans la directive Gestion par bassin versant – Idées directrices pour une gestion intégrée des eaux en Suisse

Mesure

Conjuguée à la mesure ge1, cette mesure est primordiale pour l'adaptation aux changements climatiques dans le secteur de l'eau. Il s'agit d'une condition préalable pour de nombreuses autres mesures de gestion des eaux. Elle vise à encourager une meilleure application des principes de la GIB dans la pratique de la gestion des eaux par le biais de divers instruments de communication (avant tout le partage des connaissances et la mise en œuvre du plan de soutien du groupe de travail GIB de l'Agenda 21 pour l'eau) et d'une intégration dans les formations spécialisées. Les possibilités d'inscrire ces principes dans la loi sont exploitées systématiquement.

Conduite: OFEV

Partenaires: ARE, OFEN, OFAG, Agenda 21 pour l'eau

Priorité 1

Mise en œuvre: en cours dans le cadre de la politique sectorielle de la gestion des eaux

Horizon temporel: mise en œuvre en continu

Champs d'action

Cette mesure est une condition préalable pour de nombreux champs d'action du domaine de l'eau et des secteurs gestion des eaux, dangers naturels, agriculture et gestion de la biodiversité.

j Par «partenaires», on entend les offices fédéraux, les cantons et les autres institutions qu'il s'agit de faire participer à la planification et à la mise en œuvre des mesures. La forme de la collaboration, qui varie d'une mesure à l'autre, devra être définie en commun par les parties concernées.

k EPT = équivalents plein temps

Défis transversaux – Accroissement de la sécheresse estivale – Aggravation du risque de crues – Dégradation de la qualité de l'eau, des sols et de l'air – Sensibilisation, information et coordination	
Ressources nécessaires pour la période 2014–2019 CHF: n/a EPT: 0,25 (2014/15) 1,25 (à partir de 2016)	
Financement Dans le cadre des ressources disponibles.	
Mise en réseau/régionalisation de l'approvisionnement en eau ge3	
Objectifs – Renforcement de la sécurité de l'approvisionnement en eau (en cas de problème avec une ressource, une deuxième solution garantit l'approvisionnement en eau) – Possibilité de mobiliser des capacités supplémentaires en cas de besoin – Maintien de la valeur à long terme et optimisation des infrastructures – Réduction du risque de défaillances, renforcement de la sécurité des installations, diminution des frais de fonctionnement	
Mesure Conformément à la mesure «Mise en réseau intelligente» du projet de l'OFEV «Approvisionnement en eau 2025», la Confédération définit des principes qui garantissent que les services des eaux puissent tous couvrir leurs besoins à partir de deux ressources hydriques indépendantes l'une de l'autre. Les cantons, les communes et les services des eaux réalisent des mises en réseau à l'échelle intercommunale qui leur permettent d'utiliser des ressources indépendantes les unes des autres. Cette solution permet de minimiser les conséquences de défaillances. En cas de besoin, il est possible de mobiliser des capacités supplémentaires.	
Conduite: OFEV Partenaires: cantons, communes, SIGE, services des eaux	
Priorité 1 Mise en œuvre: en cours dans le cadre du projet «Approvisionnement en eau 2025» Horizon temporel: mesure immédiate	
Champs d'action GE1 Eau potable GE9 Utilisation des eaux souterraines	
Défis transversaux – Accentuation des fortes chaleurs dans les agglomérations et les villes – Accroissement de la sécheresse estivale – Sensibilisation, information et coordination	

Ressources nécessaires pour la période 2014–2019 CHF: n/a EPT: n/a	
Financement Dans le cadre des ressources disponibles	
Potentiel des retenues et des réservoirs d'eau ge4	
Objectifs Evaluation – en vue de disposer d'une base permettant de définir d'autres mesures – de la contribution que la rétention d'eau assurée par les réservoirs naturels et artificiels est susceptible d'apporter à la maîtrise des problèmes liés au manque d'eau	
Mesure Tous les types de réservoirs d'eau, qu'ils soient naturels ou artificiels (p. ex. ressources en eau alpines, lacs alpins, lacs d'accumulation), peuvent contribuer à la maîtrise des pénuries d'eau (notamment en fournissant de l'eau potable, d'usage et d'extinction, ainsi que de l'eau pour l'enneigement et l'agriculture) moyennant éventuellement une exploitation polyvalente et une gestion ciblée. Des études d'experts doivent déterminer le potentiel existant et en clarifier les aspects techniques, écologiques et économiques. L'un des volets de cette mesure porte sur la réglementation des indemnités destinées aux exploitants d'usines hydroélectriques. L'utilité potentielle des réservoirs artificiels dans la protection contre les crues doit être examinée par la même occasion. Cette mesure jette les bases de la planification et de la mise en œuvre d'éventuelles autres mesures.	
Conduite: OFEV Partenaires: ARE, OFEN, OFAG, centrales électriques, ASAE	
Priorité 1 Mise en œuvre: prévue dans le cadre des mesures du postulat Walter Horizon temporel: mesure immédiate	
Champs d'action GE1 Eau potable GE2 Lacs d'accumulation GE4 Irrigation GE8 Exigences internationales	
Défis transversaux – Accroissement de la sécheresse estivale – Aggravation du risque de crues – Réduction des incertitudes et consolidation des connaissances – Sensibilisation, information et coordination	
Ressources nécessaires pour la période 2014–2019 CHF: 100 000 (2014) 75 000 (2015) EPT: 0,25 (2014/15)	
Financement Dans le cadre des ressources disponibles	

Régulation des lacs	ge5
Objectifs – Minimisation du risque de crues – Minimisation des conséquences négatives pour l'écologie – Adaptation de l'utilisation de l'eau	
Mesure Cette mesure consiste à contrôler l'efficacité des prescriptions relatives à la régulation des lacs selon les différents scénarios de changements climatiques. Il s'agit d'analyser la nécessité de modifier les règlements existants par le biais d'une étude à plusieurs niveaux: 1. mesure et analyse permanentes du niveau des lacs et des débits; 2. calcul de scénarios; 3. étude de l'impact des modifications du régime des lacs sur la flore, la faune et d'autres secteurs (utilisation de l'eau, etc.).	
Conduite: OFEV Partenaires: OFEN, OFAG, MétéoSuisse, cantons	
Priorité 3 Mise en œuvre: prévue dans le cadre de la politique sectorielle de la gestion des eaux Horizon temporel: mesure à moyen et à long termes	
Champs d'action GE5 Débit résiduel GE7 Régulation des lacs GE8 Exigences internationales GE12 Centrales au fil de l'eau GE14 Navigation GB2 Milieux naturels et espèces	
Défis transversaux – Accroissement de la sécheresse estivale – Aggravation du risque de crues – Modification des milieux naturels, de la composition des espèces et des paysages – Suivi et détection précoce – Réduction des incertitudes et consolidation des connaissances – Sensibilisation, information et coordination	
Ressources nécessaires pour la période 2014–2019 CHF: n/a EPT: n/a	
Financement Dans le cadre des ressources disponibles	

Gestion des lacs et des réservoirs d'eau suisses dans le contexte international	ge6
Objectif – Création du socle de connaissances nécessaire (en combinaison avec les mesures ge4 «Potentiel des retenues et des réservoirs d'eau» et ge5 «Régulation des lacs», qui sont ainsi complétées)	

– Définition de la position de la Suisse quant à d'éventuelles demandes des pays limitrophes visant à ce que les ressources hydrologiques suisses soient gérées dans leur intérêt	
Mesure Examen au moyen d'études et/ou d'expertises de la possible contribution des lacs frontaliers (lac de Constance, lac Léman, lacs italo-suisse, lacs du pied du Jura) aux besoins des pays situés en aval dans le domaine de la gestion des eaux (p. ex. augmentation du débit d'étiage des grandes rivières, dérivation), élaboration et communication d'une position de la Suisse en la matière.	
Conduite: OFEV Partenaires: cantons, commissions internationales de protection des eaux, CIPR	
Priorité 3 Mise en œuvre: prévue dans le cadre de la politique sectorielle de la gestion des eaux Horizon temporel: mesure à moyen terme (à l'issue de la mesure ge4)	
Champ d'action GE8 Exigences internationales	
Défis transversaux – Accroissement de la sécheresse estivale – Aggravation du risque de crues – Réduction des incertitudes et consolidation des connaissances – Sensibilisation, information et coordination	
Ressources nécessaires pour la période 2014–2019 CHF: 150 000 (2016) EPT: 0,20 (2016)	
Financement Dans le cadre des ressources disponibles	

Bases de calcul et exigences de la LEaux liées aux modifications du régime des débits et des températures	ge7
Objectifs Elaboration de bases de décision quant à la nécessité d'adapter les bases de calcul ou les exigences légales (débit résiduel, conditions de déversement [qualité de l'eau], évacuation des eaux, etc.) pour faire face à l'évolution des conditions climatologiques et hydrologiques	
Mesure Le régime des débits et des températures changera dans certains cas de manière significative. La mesure vise à vérifier la nécessité d'adapter les points suivants pour faire face à l'évolution des conditions climatologiques et hydrologiques: – bases de calcul pour l'évacuation des eaux dans les zones habitées en cas de fortes précipitations; – bases légales concernant le déversement des eaux usées (problème de la dilution); – bases légales concernant les débits résiduels.	

Conduite: OFEV Partenaires: OFEN, MétéoSuisse, VSA
Priorité 3 Mise en œuvre: prévue dans le cadre de la politique sectorielle de la gestion des eaux Horizon temporel: mesure à moyen terme
Champs d'action GE5 Débit résiduel GE6 Canalisation et évacuation des eaux sur les routes GE9 Utilisation des eaux souterraines
Défis transversaux – Accroissement de la sécheresse estivale – Aggravation du risque de crues – Dégradation de la qualité de l'eau, des sols et de l'air – Réduction des incertitudes et consolidation des connaissances – Sensibilisation, information et coordination
Ressources nécessaires pour la période 2014–2019 CHF: n/a EPT: n/a
Financement Dans le cadre des ressources disponibles
Déversement d'eau chaude dans les eaux ge8
Objectifs Soutien des autorités d'exécution dans la mise en œuvre des exigences concernant le déversement d'eau chaude dans les eaux souterraines et superficielles.
Mesure Le régime des températures, en particulier dans les lacs et les cours d'eau, s'adaptera à l'élévation de la température de l'air. La mesure vise à élaborer des bases de décision, à déterminer les actions possibles et à formuler des recommandations en matière d'exécution pour tout ce qui touche au déversement d'eau chaude dans les eaux souterraines et superficielles. Elle comprend l'analyse de la problématique, l'identification des mesures nécessaires, la détermination des actions possibles et les stratégies en matière d'exécution.
Conduite: OFEV Partenaires: ARE, OFEN, VSA, cantons
Priorité 2 Mise en œuvre: prévue dans le cadre des mesures du postulat Walter Horizon temporel: mesure à moyen terme
Champs d'action GE3 Refroidissement des centrales thermiques GE9 Utilisation des eaux souterraines

Défis transversaux – Accroissement de la sécheresse estivale – Dégradation de la qualité de l'eau, des sols et de l'air – Modification des milieux naturels, de la composition des espèces et des paysages – Réduction des incertitudes et consolidation des connaissances – Sensibilisation, information et coordination
Ressources nécessaires pour la période 2014–2019 CHF: n/a EPT: n/a
Financement Dans le cadre des ressources disponibles
Qualité de l'eau – éviter toute détérioration supplémentaire des eaux superficielles et souterraines due aux fortes précipitations ou à l'irrigation des cultures ge9
Objectifs L'eau potable et l'eau de consommation répondent en tout temps aux exigences de qualité en vigueur et sont disponibles dans les quantités requises.
Mesure Réglementation de l'utilisation des matières auxiliaires en particulier dans les cultures irriguées.
Conduite: OFEV Partenaires: OSAV, OFAG
Priorité 2 Mise en œuvre: prévue dans le cadre de la politique sectorielle de la gestion des eaux Horizon temporel: mesure à moyen terme
Champs d'action GE9 Utilisation des eaux souterraines GE10 Lessivage de substances
Défis transversaux – Dégradation de la qualité de l'eau, des sols et de l'air – Modification des milieux naturels, de la composition des espèces et des paysages – Propagation d'organismes nuisibles, de maladies et d'espèces exotiques – Sensibilisation, information et coordination
Ressources nécessaires pour la période 2014–2019 CHF: n/a EPT: n/a
Financement Dans le cadre des ressources disponibles

Détection précoce des épisodes de sécheresse – modélisation des composantes du régime des eaux

ge10

Objectifs

Détection précoce des périodes de sécheresse qui s'annoncent et mise à disposition des informations pertinentes sur l'évolution des composantes du régime des eaux et de la température de l'eau pour préparer les décideurs et leur permettre de prendre les mesures appropriées à temps.

Mesure

Dans un premier temps, il s'agit d'examiner si la Confédération doit mettre en place – en collaboration avec les cantons, les associations professionnelles et les milieux scientifiques – un système de détection et d'alerte précoces pour les situations de sécheresse exceptionnelles afin d'assister les cantons. La plate-forme DROUGHT-CH créée dans le cadre du PNR61 est essentielle en l'espèce. Il s'agit de vérifier la pertinence, la faisabilité, les coûts et l'utilité d'un tel système. Il convient dans la mesure du possible d'exploiter les indices et prototypes existants, de même que les systèmes d'alerte disponibles.

Il s'agit aussi de déterminer dans quelle mesure il est possible de développer les modèles de prévision des crues utilisés par la Confédération pour prévoir également les basses eaux saisonnières, notamment en créant des modèles hydrologiques dont on pourrait tirer des indicateurs spatiaux suffisamment précis et significatifs concernant l'état et le taux de remplissage des réservoirs d'eau (sol, eaux souterraines, lacs).

Conduite: OFEV

Partenaires: OFEN, OFAG, MétéoSuisse, WSL

Priorité 2

Mise en œuvre: prévue dans le cadre des mesures du postulat Walter
Horizon temporel: mesure à moyen terme

Champs d'action

GE1 Eau potable

GE2 Lacs d'accumulation

GE3 Refroidissement des centrales thermiques

GE4 Irrigation

GE7 Régulation des lacs

GE8 Exigences internationales

GE14 Navigation

Défis transversaux

- Accentuation des fortes chaleurs dans les agglomérations et les villes
- Accroissement de la sécheresse estivale
- Suivi et détection précoce
- Sensibilisation, information et coordination

Ressources nécessaires pour la période 2014–2019

CHF: 60 000 (2014)

40 000 (2015)

Financement

Dans le cadre des ressources disponibles

Correction de la voie navigable Bâle - Birsfelden

ge11

Objectifs

Garantie et maintien des capacités de transport fluvial du Rhin dans les secteurs suisses et dans les ports de Birsfelden et d'Au

Mesure

- Approfondissement du chenal de navigation pour permettre la navigation avec un plus grand tirant d'eau pendant les périodes d'étiage
- Amélioration de l'accès aux ports de Birsfelden et d'Au et augmentation de 50 cm du tirant d'eau

Conduite: OFT (suivi du projet au plan fédéral)

Partenaire: Tiefbauamt du canton BS/ Ports rhénans suisses (maître d'ouvrage)

Priorité 1

Mise en œuvre: demande de permis de construire et appel d'offres international en cours de préparation
L'OFT se charge du suivi de la mesure (eau transfrontières / domaine CCNR).

Horizon temporel: mesure immédiate

Champ d'action

GE14 Navigation

Défis transversaux

Accroissement de la sécheresse estivale

Ressources nécessaires pour la période 2014–2019

CHF: n/a

EPT: n/a

Financement

n/a